



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

**Décision n° 2023 03 01
Séismes en Turquie et en Syrie**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que deux séismes de magnitude supérieure à 7 ont touché la Turquie et la Syrie le 6 février 2023 occasionnant des destructions considérables et un nombre de morts actuellement estimé à plus de 50.000 personnes.

Des régions entières de ces pays sont entièrement dévastées et des centaines de milliers de personnes ont été blessées ou se retrouvent sans hébergement. Des millions de personnes ont été impactées par ces séismes et sont aujourd'hui confrontées à des problèmes de santé ou d'accès à l'énergie.

Afin de permettre aux organismes humanitaires de mener à bien l'ensemble leurs missions de secours, d'aide et de soutien dans la durée auprès des populations sinistrées de ces deux pays, il propose au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle à la fédération des Alpes-Maritimes du Secours Populaire Français d'un montant de 2.000 euros et d'inscrire cette somme au budget 2023.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 euros à la fédération des Alpes-Maritimes du Secours Populaire Français, pour l'aider à mener à bien ses missions de secours, d'aide et de soutien dans la durée auprès des populations sinistrées, victimes des violents séismes de magnitude supérieure à 7 qui ont touché la Turquie et la Syrie le 6 février 2023 et provoquant une catastrophe d'une ampleur considérable.

S'engage à inscrire la somme correspondante au budget 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE